

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
**Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du
Commerce extérieur et à la Grande Région**

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025

Ordre du jour :

Échange de vues avec Mme Jessika Roswall, commissaire européenne chargée de l'environnement, de la résilience de l'eau et d'une économie circulaire compétitive

*

Présents : M. Maurice Bauer, M. Jeff Boonen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, Mme Joëlle Welfring, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, membres de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, remplaçant

M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Kemp, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

Mme Anne Calteux, M. Dennis Wernerus, de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Sven Clement, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, membres de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Présidence : M. Paul Galles, Président de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

*

Échange de vues avec Mme Jessika Roswall, commissaire européenne chargée de l'environnement, de la résilience de l'eau et d'une économie circulaire compétitive

Après quelques paroles de bienvenue et d'introduction de Monsieur Paul Galles (CSV), Madame la Commissaire européenne déclare être honorée de pouvoir s'entretenir avec des députés luxembourgeois sur des sujets aussi importants que l'environnement, la résilience de l'eau et l'économie circulaire compétitive.

Alors que nous vivons une période particulièrement difficile marquée par des transformations sans précédent, il est nécessaire de s'adapter. Madame la Commissaire est d'avis que l'Union européenne a cette capacité d'adaptation et c'est là sa véritable force. Cette force repose sur notre unité, et c'est en nous appuyant sur elle que nous devons transformer notre économie, au bénéfice du climat, de la cohésion sociale et de nos entreprises.

Madame la Commissaire cite ensuite plusieurs avancées significatives déjà réalisées : le Pacte vert pour l'Europe, la *Competitive Compass* ou encore l'initiative *Clean Industrial Deal*. Mais le plus grand défi reste à venir, à savoir la mise en œuvre concrète de ces projets. Pour y parvenir, il est essentiel de simplifier les démarches administratives et la Commission européenne est pleinement engagée dans cet objectif et souhaite alléger les procédures, avec une réduction de 25% de la charge administrative en général, et jusqu'à 35% pour les petites et moyennes entreprises. La Commission est en effet consciente que certaines règles peuvent parfois devenir un fardeau pour les citoyens comme pour les entreprises.

Madame Jessika Roswall évoque également plusieurs dossiers sur lesquels elle travaille actuellement :

- le *Clean Industrial Deal*, qu'elle décrit comme un levier essentiel pour assurer la compétitivité de l'UE face aux grandes puissances économiques mondiales. Elle souligne aussi l'importance de l'économie circulaire, tout en rappelant que ce modèle n'est pas encore devenu la norme dominante. Un jalon important est prévu en 2026, avec l'adoption du *Circular Economy Act*. Cette initiative visera notamment à améliorer la gestion des déchets et à soutenir le développement de l'industrie du recyclage. Elle comportera également des mesures de simplification des obligations de reporting. L'oratrice note que le *Green Deal* a déjà porté ses fruits dans plusieurs États membres en matière de recyclage.
- Un autre sujet abordé est celui de l'eau. Bien que ce soit une ressource essentielle, la qualité des eaux européennes laisse à désirer et de nombreux sols souffrent d'un stress hydrique important. Selon Madame Jessika Roswall, les ressources en eau de l'UE ne sont globalement pas dans un bon état. Pour y remédier, la Commission a présenté début juin la Stratégie européenne pour la résilience de l'eau (*European Water Resilience Strategy*), visant à sensibiliser davantage à cette problématique. Le Luxembourg, par exemple, bien qu'en bonne position sur certains indicateurs, doit faire face à des défis, comme le phénomène d'eutrophisation à Esch-sur-Sûre. Madame la Commissaire insiste cependant sur le fait que ces défis peuvent aussi représenter des opportunités économiques, notamment pour le développement de solutions innovantes en matière de gestion de l'eau.

- La bioéconomie, qui est une priorité stratégique pour l'UE et qui englobe aussi bien les activités agricoles et forestières que le développement de produits innovants, tels que les plastiques biosourcés. La Commission européenne prépare actuellement une nouvelle stratégie en matière de bioéconomie dont la publication est prévue d'ici la fin de l'année 2025. Dans ce contexte, Madame la Commissaire souligne l'importance du secteur agricole, le qualifiant de pilier essentiel pour les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis environnementaux et économiques actuels. Elle insiste sur la nécessité de favoriser une transition vers une agriculture durable. Par ailleurs, l'oratrice rappelle que le financement privé jouera un rôle déterminant pour concrétiser cette transition. Elle met notamment en avant le potentiel des crédits-nature, un outil encore en développement qui consiste à valoriser les services écosystémiques sous forme d'unités échangeables, susceptibles de générer des investissements en faveur de la protection de l'environnement. La Commission européenne examine actuellement la possibilité d'utiliser les crédits-nature comme levier de financement pour les éco-régimes, notamment dans les secteurs agricole et forestier. Au vu de l'expérience et l'expertise du Grand-Duché en matière de services financiers et de finance verte, la Commissaire est d'avis qu'un échange sur ce sujet avec le Luxembourg pourrait s'avérer particulièrement pertinent à l'avenir. Enfin, Madame la Commissaire rappelle que le financement de la transition écologique reste une priorité majeure et que la Commission travaille activement à l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel.

En conclusion, la Commissaire évoque la situation du Luxembourg, qui affiche depuis quelque temps de bons résultats en matière d'énergies renouvelables et dans le domaine de l'économie circulaire. Elle souligne toutefois que la pollution, la restauration des milieux naturels et la préservation de la biodiversité demeurent des défis importants pour le pays. Par ailleurs, bien que le Luxembourg soit considéré comme un bon élève en matière de gestion de l'eau, il reste essentiel d'améliorer la qualité des sols et des ressources hydriques.

Suite à cet exposé, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir ce qui suit :

Madame Joëlle Welfring (déi gréng) soulève la question des polluants éternels (notamment les TFA) et s'interroge sur le rôle des parlements nationaux dans ce dossier, ainsi que sur les priorités actuelles de la Commission européenne. Madame Jessika Roswall reconnaît la présence de nombreux « hotspots » de pollution à travers l'Union européenne, y compris au Luxembourg, une situation qu'elle juge très préoccupante et qu'elle affirme prendre au sérieux. Elle indique que des plans d'action sont en cours d'élaboration, notamment à travers le paquet pour l'industrie chimique (*Chemicals industry package*) et le plan d'action pour les substances chimiques. Elle souligne toutefois la complexité du dossier, en raison du grand nombre de substances concernées et rappelle également l'importance d'assurer une certaine prévisibilité pour l'industrie chimique.

Concernant la lutte contre la déforestation, Madame Joëlle Welfring s'interroge sur le potentiel de simplification qu'offre la digitalisation dans ce domaine, ainsi que sur le rôle que peuvent jouer les parlements nationaux, notamment dans le contexte de l'implémentation du Règlement européen sur la déforestation (EUDR). Constatant que le problème de la déforestation devient chaque année plus aigu, Madame la Commissaire reconnaît la complexité de la législation en la matière, tout en soulignant les efforts entrepris pour la simplifier. À cet égard, elle mentionne les simplifications apportées à l'application de l'EUDR à la mi-avril dernier. Elle insiste aussi sur le fait que les États membres, et notamment les parlements nationaux, ont un rôle essentiel à jouer dans le processus de protection des forêts.

De manière plus générale, Madame Joëlle Welfring dit craindre que le terme « simplification » ne soit, dans les faits, synonyme d'un affaiblissement des normes de protection de l'environnement. Elle soulève ainsi une question de communication : comment faire en sorte

que la notion de « simplification » soit perçue de manière positive, ou du moins, de manière objective ? Madame Jessika Roswall affirme que le Pacte vert constitue un atout compétitif majeur pour l'UE. Il est donc crucial, selon elle, d'intégrer la simplification dans ce cadre ambitieux, tout en veillant à la pleine participation des parlements nationaux. Elle précise toutefois que « simplifier » ne signifie en aucun cas « déréguler ». C'est pourquoi elle appelle à un soutien actif des États membres, et tout particulièrement de leurs parlements, dans cet effort collectif.

Monsieur Franz Fayot (LSAP) attire l'attention sur l'urgence de la crise du logement, un problème qui touche désormais l'ensemble de l'Union européenne. Il souligne que pour progresser sur ce front, il est impératif de construire plus rapidement et différemment, en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire. Il mentionne à cet égard plusieurs initiatives qu'il juge prometteuses :

- Le Nouveau Bauhaus européen, qui allie durabilité, esthétique et inclusion ;
- L'initiative citoyenne Housing Europe ;
- Le développement de techniques de construction modulaire et durable, susceptibles d'apporter des réponses concrètes à la crise du logement ;
- L'initiative luxembourgeoise *Product Circularity Data Sheet* (PCDS), qui vise à améliorer la traçabilité circulaire des produits.

Il interroge Madame la Commissaire sur l'état d'avancement de la directive sur l'écoconception (*Ecodesign Directive*), lancée par la précédente Commission européenne. Enfin, il souligne la nécessité de repenser en profondeur notre modèle économique, ce qui implique de revoir la conception des produits, les modes de production, mais aussi des aspects structurels comme, par exemple, la fiscalité. Il souhaite connaître les projets de la Commission européenne dans ce domaine. Madame Jessika Roswall précise que les questions de logement ne relèvent pas directement de son portefeuille, mais qu'elle y contribue dans une perspective plus large, notamment en lien avec la durabilité et la gestion des ressources. Elle rappelle que, dans ce domaine, les États membres disposent de larges compétences, en particulier en ce qui concerne les permis de construire. Toutefois, au niveau européen, la Commission peut mettre à jour ses lignes directrices et soutenir la diffusion des bonnes pratiques. Concernant l'économie circulaire, l'UE dispose déjà d'un cadre législatif, qu'il convient désormais de mettre en œuvre concrètement, plutôt que de multiplier de nouvelles normes. Elle cite notamment la directive sur l'écoconception, pour laquelle les discussions avec les parties prenantes sont en cours. Selon elle, la réussite de l'économie circulaire passe par une approche collaborative, fondée sur la mise en œuvre locale et le dialogue avec les acteurs de terrain. Elle conclut en rappelant que Bruxelles ne peut ni ne doit décider seule de la manière dont chaque secteur fonctionne. La coopération entre les institutions européennes, les États membres et les parties prenantes sera donc essentielle dans ce domaine.

Monsieur Jeff Boonen (CSV) insiste sur la nécessité de considérer les déchets comme une ressource, en particulier dans le secteur agricole. Il cite l'exemple du biogaz, produit à partir de fumier, et souligne une incohérence réglementaire : lorsqu'un agriculteur utilise le fumier sur sa propre exploitation, celui-ci n'est pas considéré comme un déchet. En revanche, s'il est utilisé par une autre ferme, il entre dans la catégorie des déchets. Selon lui, si l'on souhaite que ces matières deviennent une ressource-clé à l'avenir, il est indispensable de revoir cette logique réglementaire. Il est également d'avis que la simplification ne doit pas conduire à une dérégulation et que la digitalisation peut jouer un rôle important pour faciliter les démarches administratives, tant pour les utilisateurs finaux que pour les industries. Il plaide encore pour une meilleure harmonisation des législations existantes, afin de simplifier concrètement la vie des citoyens et des entreprises. Madame Jessika Roswall se dit pleinement d'accord avec l'idée que les déchets doivent être considérés comme une ressource : il est essentiel de valoriser les ressources dont nous disposons, d'autant plus que la raréfaction des matières premières devient un enjeu croissant. Elle souligne la nécessité de créer un véritable marché unique des déchets au sein de l'UE mais identifie un obstacle central : la définition même de ce qu'est un déchet varie selon les contextes, ce qui complique la valorisation de certaines

matières. En ce qui concerne la simplification administrative, elle admet qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Le défi principal réside dans la priorisation des dossiers, car les domaines d'intervention sont vastes. Elle évoque également la problématique des règlements qui se chevauchent (« overlapping »), point soulevé par Monsieur Jeff Boonen. Pour progresser sur ce plan, elle estime indispensable de travailler en étroite collaboration avec les parlements nationaux, afin d'identifier les zones de chevauchement législatif et d'y remédier. Elle conclut en affirmant que, si la digitalisation peut apporter des solutions concrètes, elle ne suffira pas à elle seule à résoudre toutes les complexités du système.

Madame Françoise Kemp (CSV) s'interroge sur la réglementation actuelle concernant les PFAS et se demande s'il est nécessaire d'aller au-delà des restrictions déjà en vigueur, notamment en ce qui concerne l'eau potable. Elle souhaite également savoir quel rôle peuvent jouer les petits États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie européenne sur l'eau. Madame Jessika Roswall rappelle qu'elle a récemment présenté la stratégie européenne sur l'eau. Elle souligne qu'au sein de l'UE, l'eau a longtemps été considérée comme une ressource acquise, ce qui a retardé la mise en place de politiques adaptées. Or, aujourd'hui, tant la qualité que la quantité de cette ressource sont soumises à de fortes pressions et il est désormais temps de mettre en œuvre des mesures concrètes. Elle rappelle par ailleurs avoir présenté plusieurs rapports-clés relatifs à la gestion de l'eau dans l'UE en février dernier et invite les députés à les consulter pour obtenir une vision claire de la situation dans chaque État membre, y compris au Luxembourg. Concernant les PFAS, Madame la Commissaire reconnaît qu'il s'agit de substances préoccupantes aux effets potentiellement nocifs, notamment en matière de perturbations endocriniennes. Elle indique que des efforts sont en cours pour actualiser et moderniser la législation REACH, qui régit les substances chimiques au sein de l'UE. Bien que cette réglementation soit solide, elle a été conçue à une époque où les connaissances scientifiques sur les PFAS étaient moins développées qu'aujourd'hui. Il est donc essentiel de l'adapter aux enjeux actuels, afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement.

Monsieur Gusty Graas (DP) rappelle que la Chambre des Députés vient de voter une loi importante sur la protection de la diversité marine¹ et mentionne également la récente conférence de Nice, consacrée à la protection des océans. Au Luxembourg, les défis liés à la qualité de l'eau sont bien connus. Malgré des efforts considérables ces dernières années, le constat reste préoccupant : la biodiversité continue de diminuer. Dès lors, il se demande ce qu'on peut faire de plus pour améliorer la situation. Madame la Commissaire indique avoir participé à la conférence de Nice, où elle a présenté le pacte européen pour les océans (*Ocean Act*), visant à renforcer la protection des milieux marins, à encourager une économie bleue durable et à soutenir le bien-être des populations vivant dans les zones côtières. Elle souligne qu'il est possible de restaurer les écosystèmes aquatiques, qu'il s'agisse de lacs, de rivières ou des océans. Elle cite notamment l'exemple concret de la renaturation de la vallée de la Pétrusse, comme preuve que des projets de restauration ambitieux peuvent être réalisés. Toutefois, elle reconnaît que ces efforts nécessitent des investissements importants. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont activés :

- Le Fonds de cohésion européen sera mobilisé dans le cadre de la nouvelle politique de résilience de l'eau ;
- La Banque européenne d'investissement a également inscrit la résilience de l'eau parmi ses priorités, avec une enveloppe de 15 milliards d'euros prévue entre 2025 et 2027.

Cependant, Madame la Commissaire insiste sur le fait que ces financements publics ne suffiront pas. Il faudra aussi mobiliser des investissements privés. Elle évoque à nouveau les crédits-nature et espère pouvoir présenter un projet afférent avant l'été. Elle conclut en soulignant que l'eau est un bien commun vital pour l'ensemble de la société. Il est donc

¹ Projet de loi n°8416 portant approbation de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, fait à New York, le 19 juin 2023

indispensable de développer des solutions telles que la réutilisation des eaux usées et de renforcer la prise de conscience collective. En effet, un changement durable devra passer par l'évolution des comportements des citoyens, des agriculteurs, des entreprises et des responsables politiques.

Madame Joëlle Welfring revient sur la régulation REACH et sur les efforts visant à la simplifier. Elle souligne la nécessité d'obtenir davantage de données, ainsi que des modèles de données plus élaborés concernant les substances chimiques. Elle se demande donc comment concilier ces deux objectifs apparemment contradictoires : simplification d'une part, et enrichissement des modèles techniques d'autre part. Elle se demande également si une augmentation des budgets alloués à l'ECHA est prévue. Selon Madame la Commissaire, il est difficile de donner une réponse définitive, car ici encore, il s'agit de prioriser les actions. Il est indéniable que l'ECHA joue un rôle crucial et accomplit un travail remarquable et qu'elle a besoin d'un budget adapté à ses missions. Madame Jessika Roswall revient ensuite sur la législation REACH et rappelle qu'elle souhaite moderniser ce cadre réglementaire. Elle insiste sur l'importance de la collaboration avec l'industrie chimique, tout en soulignant la nécessité de protéger les citoyens et leur santé.

*

Monsieur Paul Galles remercie Madame la Commissaire pour sa présence à Luxembourg, ainsi que tous les participants à la réunion pour l'échange de vues fructueux et enrichissant.

Luxembourg, le 2 juillet 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact